

INSCRIPTION COURS D'ESSAIS

IDENTITE

Nom..... Prénom.....

Adresse postale.....

Adresse mail.....

Téléphones

Date de naissance

RESERVATION COURS D'ESSAIS GRATUIT

UNIQUEMENT 2 ESSAIS (2 MARDI ou 2 JEUDI ou 1 MARDI ET 1 JEUDI)

┌ MARDI SOIR.....

┌ JEUDI SOIR.....

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom, prénom)

demeurant à

agissant en qualité de (pour mineur UNIQUEMENT).....

De.....

engage sur l'honneur à lire et à respecter le règlement intérieur de l'association ci-joint et sur le site internet
www.offensifkravmaga.fr.

Mention « lu et approuvé »

Signature

A RENVoyer: offensifkravmaga@outlook.fr OU 06.87.54.54.21

OFFENSIF KRAV MAGA

RÈGLEMENT INTERIEUR

Chaque adhérent doit respecter le règlement intérieur suivant (Règlement intérieur de l'association OFFENSIF KRAV MAGA):

Adhérent de OFFENSIF KRAV MAGA, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté - De non-agressivité – D'humilité - De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires. En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches. Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Article 1 : Les paiements des cotisations peuvent être effectués par 3 chèques ou à l'année. Les membres s'engagent à verser l'ensemble de leurs cotisations dans un délai d'une semaine à compter de leur premier entraînement. Le non-paiement de la cotisation dans un délai de 1 mois à compter de la date d'exigibilité entraînera une exclusion de l'association. Cette inscription n'est valable que pour une année de septembre à juin. Les règlements en plusieurs fois doivent être réglés dans la première semaine des trois premiers mois de l'année qui suivent l'inscription. La licence et l'assurance sont obligatoires pour chaque saison.

Article 2 : L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association S OFFENSIF KRAV MAGA.

Article 3 : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 4 : Le certificat Médical doit être fourni dès le premier cours, dans le cas contraire l'adhérent ne peut prétendre participer aux cours de Krav Maga.

Article 5 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens. L'association dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations sur le parking de la salle d'entraînement et pour tout incident non prévu au règlement intérieur.

Article 6 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 7 : Les baskets ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seules sont autorisées les chaussures de boxe, les chaussons spécifiques et chaussures à semelle non marquantes adaptés aux tatamis.

Article 8 : Il est formellement interdit d'utiliser des produits dopants, de venir en état d'ébriété ou sous stupéfiant. Chaque adhérent est tenu d'en respecter la législation en vigueur. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate et définitive.

Article 9 : Aucun manquement au respect des personnes ne sera toléré. Le club est une association respectueuse d'un état d'esprit sportif. Tout propos ou attitude anti-sportif, injurieux, homophobe, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate temporaire et/ou définitive de l'association.

Article 10 : Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate.

Article 11 : Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent le remplacer ou le rembourser, à la valeur du neuf, en cas de perte ou détérioration.

Article 12 : Les entraînements se déroulent dans des locaux entretenus, chauffés et éclairés. Les adhérents sont invités à veiller à la propreté et à la bonne conservation des lieux.

Article 13 : Bon état du matériel personnel (gants, chaussures propres...). Protège parties génitales sont obligatoires à chaque entraînement. Il est également demandé de ne pas porter d'objets ou de bijoux susceptibles de blesser le pratiquant ou ses partenaires (boucles d'oreilles, chaînes, bagues, piercings, gourmettes, etc ...).

Article 14 : Propreté, hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur. Il est demandé d'avoir une bonne hygiène corporelle afin de ne pas incommoder les autres pratiquants, et de se couper régulièrement les ongles de mains et de pieds afin de ne pas causer de blessures involontaires.

Article 15 : Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation des animateurs, du bureau, des bénévoles ou à la bonne marche de OFFENSIF KRAV MAGA pourra être radié par décision du bureau de l'association.

Article 16 : Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'au début du cours et aussitôt à la fin de ceux-ci.

Article 17 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de OFFENSIF KRAV MAGA écrit ci-dessus.

Article 18 : le conseil d'administration de l'association OFFENSIF KRAV MAGA peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 19 : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de OFFENSIF KRAV MAGA, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Article 20 : L'adhérent se doit, au vu de l'offre de t-shirt compris dans son inscription annuelle, de porter le t-shirt de l'association OFFENSIF KRAV MAGA et ne peut en aucun cas porter celui d'un autre club. La tenue de krav maga, pantalon de kimono noir et t-shirt de l'association est obligatoire pour la pratique du krav maga tel un kimono en karaté,

NOTA : La saison commence en septembre et se termine en juin. Il n'y aura pas cours durant les vacances scolaires ni les jours fériés. Seul les instructeurs et/ou membres du bureau de OFFENSIF KRAV MAGA peuvent modifier ce calendrier.

J'autorise : OFFENSIF KRAV MAGA, à me photographier, durant toutes les manifestations (cours, stages etc....) et à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise tous les instructeurs OFFENSIF KRAV MAGA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Monsieur CHATELLIER Damien président OFFENSIF KRAV MAGA ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- sites internet des sites sport de combat des pays partenaires et des clubs OFFENSIF KRAV MAGA,
- Presse, Livre, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours,
- Le site principal du club et page de tous les réseaux sociaux OFFENSIF KRAV MAGA (uniquement).

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande.

Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter les consignes énumérées ci-dessus.

L'association se réserve le droit de toutes modifications dudit règlement en convoquant le Comité Directeur.

Je note qu'en cas de non-respect de cette charte, je risque d'être exclu, temporairement ou définitivement des cours

(L'exclusion d'un cours est prononcée par le bureau de l'association).